

GENDARMERIE NATIONALE

Région P.A.C.A. - Groupement du VAR.

Compagnie de GASSIN - ST-TROPEZ
BRIGADE DE RECHERCHES
de SAINT-TROPEZ.**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet	TÉMOIN	N° dossier justice
04544	03329	2007		1/2		

Natif

Libéré

001117 viol commis sur mineure de 15 ans

Le mercredi 10 octobre 2007 à 17 heures

Nous soussigné Adjudant-Chef Jean-Pierre DERAM, Officier de Police Judiciaire en résidence à SAINT-TROPEZ

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à ST TROPEZ, rapportons les opérations suivantes :

Nom	Prénom	Nom Marital
GIULI	Sophie	
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance
F	Célibataire	17/03/1974
Code Postal et Commune	N° de Téléphone	Profession
GRIMAUD 83310 (France)	0616637961	professeur
Adresse	Nationalité (si étranger)	
28 Les Pommiers	France	
Code Postal et Commune		
GRIMAUD 83310 (France)		

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

" Je me présente à votre service ce jour pour déposer plainte pour des faits de viol commis sur ma fille Margaux âgée de 6 ans. —

" Je suis séparée du père de mes enfants MIGNOT Éric depuis février 2005. Nous avons eu ensemble 3 enfants. Éric MIGNOT bénéficie d'un droit de garde tous les 15 jours. Il habite chez madame ROCCHIETTA chemin de Pin Pinon 83580 GASSIN. —

" Ce week-end, mes trois enfants sont allés chez leur père du samedi 6 octobre à 14 heures jusqu'au dimanche 7 octobre à 19 heures. C'est Éric qui vient les chercher et qui les ramène au domicile de ma mère où je réside actuellement pour des raisons de sécurité car je me sens en danger, seule chez moi pour différents faits de harcèlements que j'ai signalés à la brigade de Gendarmerie de GRIMAUD. —

" A leur retour, dimanche soir, j'ai vu que Margaux n'était pas dans un état normal. Elle était pâle, l'air hagard, décoiffée, les yeux rouges et cernés. Elle restait à distance de tout le monde.

" Quand je lui ai demandé de venir dans mes bras, elle s'est lovée comme un bébé, en suçant son pouce et en se recroquevillant contre moi. —

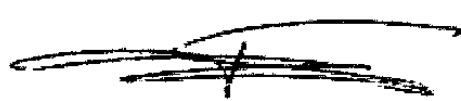
" Je lui ai demandé ce qui n'allait pas. Les trois enfants m'ont alors dit qu'ils m'aimait très fort. J'ai demandé à Margaux si il s'était passé quelque chose au cours du week-end.

" Je précise que lorsque les enfants vont chez leur père, depuis deux week-ends, il est accompagné d'un prénommé DIDIER surnommé Mickey. Ce dernier lui sert de témoin, selon Éric, à la demande de la gendarmerie, pour pouvoir attester de l'heure à laquelle je lui remets les enfants. Ce DIDIER aurait même dit qu'il est de la gendarmerie. Lors de sa venue le premier week-end, il a dit devant ma mère que ça commençait à bien faire et qu'ils devaient aller chercher les enfants maintenant. —

" Donc, en cherchant à comprendre pourquoi Margaux était dans un tel état, je l'ai questionnée au sujet de leur père et de ce DIDIER. J'avais déjà mis en garde Margaux sur le fait qu'elle ne devait pas se laisser toucher par d'autres personnes, ce que j'appelle HABEAS CORPUS lorsque j'en parle avec eux. Lorsque j'ai parlé de cela avec elle dimanche soir, en la mettant en garde contre ce DIDIER que je ne sens pas, elle me répond qu'il ne se passe rien. Je l'ai sentie mal à ce moment là. C'est à ce moment là que mon beau-père lui dit que ce n'est pas bien de mentir à maman et qu'il faut lui dire la vérité. Il l'a alors convaincu qu'elle devait dire la vérité à maman. Jacques m'en informe alors. Entre temps, Margaux était en train de faire un dessin sur la couverture d'un classeur transparent et qu'elle m'a ensuite montré.

" Au cours du repas, le soir même, je l'ai à nouveau questionnée. Lorsque j'ai évoqué DIDIER en demandant si c'était quelqu'un de bien, elle me répond aussitôt non et les deux garçons répondent la même chose au même instant. Je lui ai demandé progressivement si il était gentil avec les enfants, puis avec les garçons, puis avec les petites filles. Elle répondait toujours non, mais semblait de plus en plus triste au fur et à mesure de ses réponses. —

La personne entendueL'Officier de Police Judiciaire



"" Me voulant pas trop la traumatiser, je n'ai pas poussé plus loin mes questions. C'est ensuite Jack, mon, beau-père qui a réussi à lui faire admettre que DIDIER l'avait embrassée et touchée mais face à son mutisme, il m'a pas voulu non plus la brusquer le soir même. —

"" Au cours de la nuit, mon fils Théo s'est mis à pleurer dans son sommeil durant une vingtaine de minutes. Il disait de façon répétée : « Maman, viens ! Margaux ! » Lorsque je l'ai réveillé, il a voulu voir sa mamie. Il s'est blottie dans mes bras. Après l'avoir consolé, il a fini par se rendormir. Je suis resté dormir avec lui. —

"" Le lendemain matin, j'ai parlé avec Théo. J'ai recommencé à évoquer DIDIER. Il a fini par me dire que DIDIER avait embrassé Margaux là, en désignant sa bouche avec son doigt. Puis, il a dit qu'il avait caressé Margaux et que cela n'était pas bien, pas bien du tout. Lorsque j'ai demandé où se situaient les caresses, il m'a désigné les jambes. Lorsque je lui ai demandé si il lui avait caressé le sexe, il a répondu non. A partir de ce moment là, Théo va beaucoup mieux et son comportement a changé dans la journée. Par contre, il reste agité dans son sommeil. —

"" Lorsque je demande aux enfants où était papa à ce moment-là, ils me disent qu'il est là puis qu'il n'est pas là quand ça s'est passé. Donc, je ne sais pas vraiment où se trouvait leur père à cet instant. Je sais seulement que depuis la rentrée, DIDIER est régulièrement avec leur père quand il a les enfants depuis la rentrée, fin août. —

"" Dans mon esprit, j'ai pensé que cela était grave, mais que le pire avait été évité. Margaux continuait à ne pas parler. A partir de là, elle a commencé à aller mieux et a accepté de se doucher, ce qu'elle n'a pas voulu faire la veille. Elle s'est alors sentie propre et allait mieux. —

"" Dans la journée, j'ai pris contact avec madame LA VALLEE Marie Charles (0622527418), qui fait de la psychothérapie et qui avait suivie les enfants à l'occasion de la séparation. Elle a un très bon contact avec les enfants. Je suis allée voir les gendarmes de GRIMAUD le soir à 17 heures 50. Je leur ai signalé les faits et leur ai demandé une enquête au sujet de ce DIDIER. J'ai eu le temps dans la journée de localiser l'endroit où il habite mais je voulais connaître son nom de famille. —

"" Le lendemain, j'ai entamé des démarches pour quitter la région car je me sens en insécurité Et mes enfants également. —

"" Ce matin, je me suis présenté à la gendarmerie de TOULON. J'ai rencontré un gendarme à qui j'ai expliqué la gravité des faits et qui m'a orienté vers votre service car je lui ai indiqué que je ne voulais plus me rendre à la gendarmerie de GRIMAUD.

"" Sur le retour, je suis allé au rendez-vous avec madame LA VALLEE à COGOLIN. Elle a reçu Margaux malgré son appréhension. L'entretien a débuté en présence de Margaux, de moi même et de mon beau-père. Pour faciliter cet entretien, je suis sorti car je sentais que Margaux refusait de s'exprimer librement en ma présence. Elle a ensuite reçu les deux garçons. A l'issue du premier entretien avec Margaux, elle n'avait pas tout dit. Nous savions qu'il était question de sexe mais elle m'apportait aucun détail. Nous avons alors insisté pour que Margaux nous dise tout ce qui s'était passé. Elle a fini par le dire à l'occasion d'un entretien isolé avec Jack. Ce qu'elle a confirmé devant nous tous à l'issue. Elle a déclaré que DIDIER avait mis son sexe dans sa bouche et dans son sexe. Lors de ces actes, je ne suis pas en mesure de dire si leur père a assisté à ces scènes mais il était présent avec les enfants. Margaux l'a appelé à plusieurs reprises, mais il n'est jamais intervenu. —

"" A l'issue de cet entretien, je suis venu à votre service pour déposer cette plainte. —

"" Je précise aussi que depuis trois semaines, Margaux fait le même cauchemar d'une sorcière qui vient lui faire du mal et qui veut tuer ses frères à l'école. Et à cause de cela, elle craint d'aller se coucher le soir. —

"" Concernant les vêtements que portait Margaux ce week-end, je les ai déjà passés à la lessive. Elle portait un jean, un haut rose et une culotte verte. Je n'ai pas remarqué de taches sur ses vêtements.

"" Je consens à ce que ma fille soit entendue demain par les services de la BPDJ de BANDOL avec un enregistrement de sa déposition. Je prends acte que cette audition aura lieu demain matin à 9 heures. Je me présenterai à votre service avec ma fille pour me rendre à ce service. —

"" J'accepte que ma fille soit examinée par un médecin aujourd'hui même et que tous les prélèvements nécessaires soient effectués. —

A ST TROPEZ, le 10 octobre 2007 à 19 heures 00, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire